



Elaboration de la cartographie de la trame verte et bleue
du Pays Castelroussin – Val de l'Indre



Réunion de lancement COTECH n°2 : mercredi 11 juin 2014

Compte rendu de réunion

| Organisme | Nom | Fonction | Contacts | Présence | Absence | Excusé |
|--|---------------------------|--|------------------------------------|----------|---------|--------|
| Pays Castelroussin | DEVOLF Jacky | Maire d'Arthon Vice-président de la commission environnement /agriculture | / | X | | |
| | ROGEON Anne | Directrice | direction@payscastelroussin.com | X | | |
| | DESTOUCHES Jérémie | Chargé de mission SCoT | scot@payscastelroussin.com | X | | |
| THEMA Environnement | LEBOT Laurent | Chargé d'études | thema.terre@thema-environnement.fr | X | | |
| | RODRIGUEZ Julie | Chargée d'études | | X | | |
| Conseil Régional du Centre | TRICOT Guillaume | Direction de l'Aménagement du Territoire | / | | X | |
| Conseil Général de l'Indre | TROTIGNON Elisabeth | Chargée de mission Environnement et Paysage | etrotignon@cg36.fr | X | | |
| DDT de l'Indre | LEAUMENT Philippe | Mission économie et développement territorial | philippe.leaument@indre.gouv.fr | X | | |
| | TISSIER Etienne | Pôle Natura 2000 – Espaces naturels – Faune sauvage | Etienne.tissier@indre.gouv.fr | X | | |
| Fédération départementale des chasseurs de l'Indre | GIQUEL-CHANTELoup Valérie | Directrice | fdc.36@wanadoo.fr | X | | |
| | CHARPENTIER Dominique | Secrétaire générale | / | | X | |
| Fédération départementale de pêche de l'Indre | BARBEY Bruno | Directeur | / | | | X |

| Organisme | Nom | Fonction | Contacts | Présence | Absence | Excusé |
|----------------------------------|----------------|---|-------------------------------|----------|---------|--------|
| Indre Nature | MORIZET Yohan | Chargé de mission faune et sigiste | yohan.morizet@indrenature.net | X | | |
| Chambre d'Agriculture de l'Indre | PETOIN Yves | Chargé de mission au service Aménagement et Développement Rural | y.petoin@indre.chambagri.fr | | X | |
| Office National des Forêts | LE BIHAN Cyril | Responsable du Service Environnement, Accueil du Public de l'agence BERRY-BOURBONNAIS | / | | X | |
| | JARRY Franck | / | franck.jarry@onf.fr | | X | |

Rappel de l'ordre du jour

- Présentation des nouveaux élus du Pays
- Rappel de l'étude TVB
- Présentation des résultats partiels et de l'avancement de l'étude faite par THEMA Environnement pour la réalisation de la TVB du Pays Castelroussin-Val de l'Indre :
 - Récolte des données bibliographiques,
 - Présentation des sous-trames provisoires et discussion,
 - Présentation de la cartographie des réservoirs de biodiversité et discussion,
 - Discussion sur le choix des espèces à enjeux,
- Mise au point du déroulement des prochaines phases de l'étude.

Principaux sujets abordés

Madame ROGEON donne la parole à M. LEBOT qui ouvre la séance en invitant les personnes présentes à se présenter.

Rappelant que le précédent COTECH ayant eu lieu le 23 septembre 2013 (réunion de lancement), M. LEBOT énonce l'ordre du jour du second COTECH.

Un point d'avancement est réalisé sur la phase de recueil bibliographique et des données faune/flore/habitat en fonction de chacun des organismes ou structures contactés et des thématiques visées.

Il est fait mention de la nécessité de contacter l'ONF, M. JARRY Franck et M. LE BIHAN Cyril afin de récolter les données relatives à la forêt domaniale de Châteauroux et des suivis spécifiques réalisés notamment sur la Cistude d'Europe et la Cigogne noire. M. MORIZET précise que l'ONF dispose d'une base de données naturaliste qu'il apparaît utile

d'exploiter dans le cadre de la mission d'élaboration de la TVB du Pays Castelroussin-Val de l'Indre.

Les données collisions sont également à récolter auprès des services de la DDT de l'Indre.

En matière de récolte de données sur les milieux aquatiques, il est conseillé à THEMA Environnement de prendre contact auprès :

- de la Communauté de Communes Val de l'Indre et notamment de M. ZINC Henri,
- du Syndicat d'Assainissement de la Brenne basé à Mézières-en-Brenne, contact M. MAZEROLLES,
- du Syndicat de la Bouzanne, contact adjoint à la mairie de Velles.

M. LEBOT précise qu'en parallèle, une phase de terrain a été initiée afin d'une part d'appréhender le territoire et d'autre part d'amender en données la base constituée.

M. LEBOT expose également l'approche paysagère étudiée à l'échelle du Pays en énonçant les principales unités paysagères identitaires du Pays.

M. LEBOT poursuit par le rappel de la méthodologie d'élaboration des sous-trames et la présentation des propositions de sous-trames pressenties sur le Pays en précisant leur justification et les sources utilisées pour leur construction.

A l'énoncé de la sous-trame « Espaces cultivés », Mme. GIQUEL-CHANTELoup et M. LEAUMONT réagissent d'une part en rappelant l'importance des espaces à vocation cynégétique n'apparaissant pas sur le RGP (Recensement Parcellaire Graphique) qu'il ne faut pas négliger et d'autre part, aux « domaines de loisirs », notamment sur la partie Brenne du territoire où la dimension « économique de l'espace » est essentielle.

A ce titre, M. LEAUMENT suggère de croiser les informations avec le référentiel déclaratif « plans d'eau » de la DDT, en soulignant qu'il existe sur le territoire 3 systèmes : forêt/eau/agricole.

Par ailleurs, il est demandé à THEMA Environnement, notamment suite à la remarque de M. MORIZET et Mme TROTIGNON, de faire la différence entre les espaces fortement/intensément cultivés et le système « polyculture élevage », ce dernier traduisant un paysage plus riche sur le plan de la biodiversité.

M. TISSIER ajoute également l'intérêt de prendre en compte le maillage de chemin agricole qui dans un contexte d'agriculture intensive comme la Champagne Berrichonne constitue un véritable « espace refuge » pour la faune et la flore. Ce constat est partagé par Mme GIQUEL-CHANTELoup notamment, qui précise que les bandes enherbées en bordure des cours d'eau traduisent au même titre un intérêt certain.

S'agissant de la sous-trame « Prairies bocagères », une demande est faite à THEMA Environnement d'exclure les prairies semées (prairies artificielles) qui sont à rattacher aux espaces cultivés.

S'agissant de la sous-trame « Haies », les échanges conduisent à renommer la sous-trame « Haies et boisements » par distinction avec la sous-trame « forêts ».

Mme ROGEON précise que dans le cadre d'une opération de plantations de haies en cours sur le Pays, une cartographie dressant un état des lieux des haies présentes sur le territoire est en cours ; les résultats de cette étude seront transmis à THEMA Environnement en vue de leur intégration.

M. LEBOT présente également la proposition de la sous-trame « Landes » faisant réagir les personnes présentes. Il semble essentiel de bien préciser ce qui est considéré comme « landes » et ne pas y inclure, selon Mme TROTIGNON, les espaces en friche plus pauvres en espèces. Les débats aboutissent à renommer la sous-trame comme suit : « Milieux en voie de fermeture » pouvant inclure les faciès de landes, les espaces déboisés en dynamique de fermeture et les espaces en friche en voie d'embuissonnement. La présentation de la carte papier de la sous-trame « Landes » amène à faire des vérifications sur le terrain pour préciser la nature exacte des milieux identifiés.

Les 2 sous-trames proposées par la suite, « Boisements alluviaux » et « Boisements non alluviaux », nourrissent beaucoup d'échanges.

M. MORIZET suggère de bien distinguer les peupleraies des boisements alluviaux indigènes, non pourvus des mêmes cortèges d'espèces animales et végétales et de fait du même intérêt écologique.

M. TISSIER propose de définir une sous-trame spécifique aux vallées (Indre et Bouzanne) afin de permettre l'identification et l'appropriation par tout un chacun de ces espaces intimement liés à la dynamique fluviale (zones inondables...). Cette sous-trame s'intitulerait : « Vallée de l'Indre et de La Bouzanne » et faciliterait le portage du message auprès des élus et de la population.

En conséquence des discussions sur la sous-trame « Haies et boisements », la sous-trame des « Boisements non alluviaux » évolue pour devenir la sous-trame « Forêts » en définissant une limite de taille des espaces boisés à 100 ha comme critère de rattachement. Les milieux boisés inférieurs à 100 ha sont alors inclus dans la sous-trame « Haies et boisements ». La distinction des boisements de conifères est également demandée.

En ce qui concerne la sous-trame proposée « Plans d'eau et milieux humides », il est suggéré de faire la différence entre zone humide et plan d'eau/étang et également de reprendre l'intitulé de la sous-trame comme suit : sous-trames « Milieux aquatiques et humides ».

En ce qui concerne la sous-trame « Cours d'eau », considérant la définition de la sous-trame « Vallée de l'Indre et de La Bouzanne », il est décidé de définir une sous-trame intitulée « Petits cours d'eau et associés » permettant de reconnaître à la fois le réseau hydrographique secondaire sur le Pays et d'inclure également les fossés déclarés « cours d'eau ».

Pour finir sur ce thème, M. LEBOT expose 2 autres propositions :

- proposition de distinguer une sous-trame « Pelouses sèches » : d'un avis commun, les membres du COTECH s'accordent à dire que cette sous-trame ne se justifie pas à l'échelle du Pays,
- proposition d'une Trame Noire sous couvert de disposer de suffisamment de données sur le groupe des chauves-souris.

La proposition de la Trame Noire amène plusieurs réactions :

- M. MORIZET précise que les données disponibles sur les chauves-souris existent et semblent suffisamment représentatives pour pouvoir être exploitées dans le cadre du travail mené pour la définition de la TVB du Pays,
- M. LEAUMENT souligne l'intérêt d'une telle trame à l'échelle de l'agglomération castelroussine, façon notamment d'intégrer la coulée verte de la ville,
- Mme ROGEON et Mme GIQUEL-CHANTELOUP réagissent sur le terme « Noire » qui apparaît être un terme qui dérange, Mme GIQUEL-CHANTELOUP suggérant de mettre l'accent de la dénomination sur la « luminosité nocturne ».

M. LEBOT poursuit l'exposé par l'état des lieux des documents d'urbanisme des communes du Pays, soulignant que seules 2 communes ne disposent d'aucun document de ce type. M. LEAUMENT rappelle à ce titre avec conviction l'importance du travail mené sur la TVB du Pays et le rôle du SCoT comme étant d'une part une démarche volontaire et d'autre part un élément intégrateur du SRCE de la Région Centre.

M. LEBOT rappelle ensuite les 6 sous-trames identifiées au projet de SRCE de la Région Centre qui sera validé à la fin de l'année 2014.

M. LEBOT présente les représentations cartographiques des « Réservoirs de biodiversité » provisoires en dissociant les zonages d'inventaires et les zonages réglementaires, en posant notamment la question de savoir si les ZNIEFF de type 2 doivent être conservées comme des réservoirs de biodiversité au même titre que les ZNIEFF de type 1 par exemple. M. MORIZET indique qu'il semble intéressant de conserver les ZNIEFF de type II dans la réflexion de la définition des réservoirs de biodiversité.

A ce titre, M. MORIZET précise qu'il est utile de vérifier la mise à jour des ZNIEFF, Indre-Nature ayant transmis fin 2013/début 2014 des formulaires d'actualisation auprès des services de la DREAL. En tout état de cause, les modifications, si elles concernent le territoire, sont mineures.

La présentation se poursuit par l'exposé de la base de données constituée en l'état d'avancement du travail : 1 885 données ont été saisies manuellement et référencées (attribution, code « CD-REF », ...).

Parmi les 1 250 espèces végétales saisies, 263 taxons sont aujourd'hui identifiés comme « espèces à enjeux » par le SRCE.

Parmi les 635 espèces animales saisies, 113 taxons sont identifiés comme « espèces à enjeux » par le SRCE.

Les listes d'espèces dites « à enjeux » seront transmises aux membres du COTECH afin qu'il puisse y avoir un échange/une validation afin de :

- Faire la demande de données complémentaires auprès des différents partenaires (Indre-Nature, le CBNBP...),
- Poursuivre le travail de définition des réservoirs de biodiversité et des corridors par sous-trame.

Eu égard aux échanges lors de ce COTECH et modifications à apporter aux sous-trames, THEMA Environnement transmettra ces listes d'espèces avec distinction faite de leur appartenance aux sous-trames convenues.

Prochaine réunion

La date du prochain COPIL est fixée au 18 septembre 2014, l'heure et le lieu restant à préciser.

Diffusion

Ce CR est diffusé à l'ensemble des personnes citées en première page du compte-rendu.

Annexe

Document projeté par THEMA Environnement